

ces sollicitations et cette pression venant de l'extérieur, qu'il a dû oublier qu'il avait promis de donner une réponse aux délégués du Manitoba. Cependant, de concert avec ses collègues et ses partisans, il se permet des railleries à cet égard. Il convient donc de classer cet oubli sous la rubrique n° 1. M. Campbell ajoute :

Sir Wilfrid dit que je n'ai guère participé à la discussion de la question, le 17 février.

Le premier ministre serait-il excusable d'oublier pareils détails ? M. Campbell ajoute :

En ceci, le premier ministre fait également erreur, car j'ai pris une large part à la discussion. J'ai moi-même rédigé et proposé la résolution adoptée par l'assemblée législative, résolution sur laquelle est basée la note en question et je me suis vivement intéressé à la délibération de cette mesure. Au début de notre entrevue, sir Wilfrid Laurier demanda qui devait porter la parole le premier et je suggérai le nom de M. Rogers. M. Rogers m'a abandonné le soin de faire valoir la réclamation relative à la partie nord et est.

Sir Wilfrid donna à entendre que c'était son intention arrêtée avec les représentants du Nord-Ouest, d'ajouter à la nouvelle province de Saskatchewan tous les territoires situés immédiatement au nord du Manitoba et maintenant compris dans les territoires de Saskatchewan et Athabaska.

Cela ne peut être mis en doute. Il ne peut pas y avoir eu de bien grandes différences d'opinion à ce sujet, que l'on ait discuté ou non la question. Il faudrait faire une enquête pour connaître les faits réels, et il est bien difficile de dire si M. Campbell a raison ou non. Il dit de plus :

Je lui fis remarquer que le territoire situé immédiatement au nord du Manitoba, c'est-à-dire à la tête des lacs Winnipeg et Winnipegosis, était renfermé dans les limites de la province de Saskatchewan et que le gouvernement fédéral ne pourrait pas le donner à la province de Manitoba, parce qu'on ne peut détacher aucune partie du territoire d'une province à moins d'une loi votée par la législature de cette province. L'honorable M. Fitzpatrick admit cela et je restai convaincu que nous avions obtenu de sir Wilfrid une concession importante, c'est-à-dire qu'il ne renfermerait pas ce territoire dans la nouvelle province de Saskatchewan.

L'honorable premier ministre ne devrait pas oublier cela. Et cependant il y a des divergences singulières et malheureuses entre ces distingués représentants de la province du Manitoba et du gouvernement du Canada. Mais l'honorable premier ministre se retranche derrière le fait que ces négociations étaient confidentielles, pour tenir caché ce qui est une question d'intérêt public. Il n'y avait pas de sténographes présents, les communications ont été verbales, aucun procès-verbal n'en a été tenu—voilà une manière de procéder remplie de dangers pour le public, et je dis qu'il aurait été beaucoup mieux de faire un procès-verbal de ces négociations, et si cette politique de secret était abandonnée pour faire connaître

M. LENNOX.

au peuple les négociations à mesure qu'elles progressent, ce serait beaucoup mieux dans l'intérêt du public. C'est la troisième erreur. M. Campbell continue :

RECLAMATIONS D'ONTARIO.

Lorsque nous en arrivâmes à discuter la question d'ajouter au Manitoba une partie de Keewatin nous fûmes très surpris, M. Rogers et moi, d'entendre sir Wilfrid Laurier dire qu'il faudrait consulter Québec et Ontario. Je lui demandai si le gouvernement d'Ontario avait jamais réclamé une partie de ce territoire ou donné à entendre qu'il avait des droits sur le district du Keewatin. Il me répondit non.

Je suppose que c'est là une autre erreur. J'ai examiné les documents qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre, et lorsque j'ai voulu les consulter de nouveau aujourd'hui, on m'a dit qu'on les avait envoyés à l'imprimerie. L'honorable premier ministre a dit l'autre jour—je crois que l'honorable directeur général des Postes (sir William Mulock) a essayé de confirmer ce que son chef avait avancé—que la province d'Ontario n'avait fait aucune demande jusqu'à cette date, mais je crois que les documents prouveront le contraire. A la page 15 des archives qui sont devant cette Chambre se trouve une lettre imprimée. Cette lettre a été écrite le 16 ou le 6—si c'est le 16 cela montre une mémoire encore plus mauvaise—et signée, je crois, par le premier ministre lui-même, et adressée à M. Whitney. Cette lettre dit : Ci-inclus certains documents relatifs à la demande de la province du Manitoba au sujet d'une extension de ses frontières. Il y a un autre paragraphe très important dont je veux donner lecture. Il constitue la quatrième preuve de ce manque extraordinaire de mémoire.

A six heures la séance est suspendue.

Reprise de la Séance.

La séance est reprise à huit heures.

BILLS D'INTERET PRIVE.

La Chambre se forme en comité sur le bill (n° 45) concernant la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc.—(M. McDonald.)

Le président pose la question : le comité fera-t-il rapport du bill :

M. BARKER : Je ne sais pas si l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Emmerson) est ici, mais s'il n'y est pas nous ne devons pas discuter ce bill en son absence. Ce bill est très important ; c'est un des bills d'intérêt privé les plus importants qui peuvent être soumis à cette Chambre et je crois que le ministre des Chemins de fer et Canaux devrait être présent pendant que nous le discuterons. L'honorable député de Pictou (M. McDonald) s'occupe, je crois, de ce bill et des intérêts de la compagnie du Grand Tronc, mais le Gouvernement devrait être représenté par le ministre